

GÉRARD SNOW et JACQUES VANDERLINDEN (dir.), *Français juridique et science du droit*, textes présentés au Deuxième Colloque international du Centre international de la common law en français (CICLEF), tenu les 20 et 21 septembre 1993 à Moncton, Bruxelles, Bruylant, 1995, 378 p., ISBN 2-8027-0964-X.

Bjarne Melkevik

Volume 37, numéro 4, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Melkevik, B. (1996). Compte rendu de [GÉRARD SNOW et JACQUES VANDERLINDEN (dir.), *Français juridique et science du droit*, textes présentés au Deuxième Colloque international du Centre international de la common law en français (CICLEF), tenu les 20 et 21 septembre 1993 à Moncton, Bruxelles, Bruylant, 1995, 378 p., ISBN 2-8027-0964-X.] *Les Cahiers de droit*, 37 (4), 1157–1157. <https://doi.org/10.7202/043424ar>

meure fort utile pour amorcer une réflexion sur plusieurs sujets, et qui vont au-delà de la simple actualité.

Alain LEMIEUX
Université Laval

GÉRARD SNOW et JACQUES VANDERLINDEN (dir.), *Français juridique et science du droit*, textes présentés au Deuxième Colloque international du Centre international de la common law en français (CICLEF), tenu les 20 et 21 septembre 1993 à Moncton, Bruxelles, Bruylant, 1995, 378 p., ISBN 2-8027-0964-X.

L'ouvrage sous la direction de Show et Vanderlinden, issu d'un colloque international tenu à l'École de droit de l'Université de Moncton, s'inscrit dans le vaste champ des recherches sur la langue française et le droit. Vingt-trois spécialistes venus de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, du Québec, de la Louisiane, du Canada et du lieu hôte, le Nouveau-Brunswick, confrontent dans une moisson fructueuse leurs expériences et leurs réflexions sur ce thème de première importance. Il s'agit de réflexions interdisciplinaires rassemblant à la fois les spécialistes de droit comparé et des jurilinguistes. Le colloque était d'ailleurs organisé en collaboration avec le Centre de traduction et de terminologie juridique de l'École de droit de l'Université de Moncton.

Comme le rappelle fort opportunément le professeur émérite Gérard Cornu, maître à penser du colloque, dans sa synthèse inaugurant l'ouvrage: *Ubi societas, ibi...verbum*. Pas de société, sans... langue, et pas de droit, sans... langue. Comme nous le savons tous, le droit vit à l'intérieur de la langue. Afin de pouvoir dire le droit, nous avons besoin d'un médium langagier. Soumettre la langue française à une réflexion n'est donc pas un luxe, mais une nécessité impérieuse.

Il faut cependant dire que ce sont les expériences et les problèmes particuliers dans les pays mentionnés qui représentent l'essentiel de ce livre. Des spécialistes dont l'activité professionnelle se situe au cœur de la langue

française, par exemple comme traducteurs ou experts en législation, rendent compte de leurs expériences en rapport avec la langue française et le droit, tandis que les spécialistes de droit comparé s'intéressent à la législation linguistique de chaque pays. Nous observons plusieurs réflexions sur le bi-, le tri- et le quadrilinguisme juridiques et les problèmes particuliers qui se posent à cet égard.

Plusieurs contributions viennent du Québec, notamment celles de Paul-André Crépeau, «La transposition linguistique»; de Nicole M. Fernbach, «La simplification du texte juridique: étude comparative»; de Jean-Claude Gémard, «Le langage du droit au risque de la traduction. De l'universel et du particulier»; de Patrick Glenn, «Droit comparé et langages juridiques»; de Nicholas Kasirer, «Dire ou définir le droit?»; et de Ghislaine Pesant et Estelle Thibault, «L'apport de la terminologie à la jurilinguistique».

Nous avons pleinement apprécié tous les articles de ce colloque. Nous regrettons cependant fortement que les organisateurs n'aient pas pensé à quelques contributions sur la philosophie du langage juridique ou la sémiotique juridique. De telles contributions auraient pu jeter un éclairage bénéfique sur plusieurs des thèmes traités dans ce livre, surtout en ce qui concerne le mot «science».

En terminant, précisons que l'ouvrage est susceptible d'intéresser d'abord les spécialistes de droit comparé et les jurilinguistes.

Bjarne MELKEVIK
Université Laval

RENÉ CÔTÉ et GUY ROCHER (dir.), *Entre droit et technique: enjeux normatifs et sociaux*, Montréal, Éditions Thémis, 1994, 425 p., ISBN 2-89400-038-3.

L'ouvrage collectif sous la direction de Côté et Rocher porte sur les résultats scientifiques d'un vaste programme de recherche entrepris par un réseau de chercheurs issus principalement du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal et du Groupe de recherche en informatique et droit de l'Université du Québec à Montréal. Le programme